COMITE DE SUIVI FEADER du 6 avril 2016

Type d'opération 16.7A : Partenariats/Elaboration et animation de stratégie locale de développement hors forêt-bois, non LEADER

Grille de sélection ayant reçu l'avis favorable du Comité

Critère de sélection	Modalité	Points
Existence d'un partenariat public-privé privilégié par rapport à un partenariat public/public ou privé/privé	Existence d'un partenariat public-privé	30
	Existence d'un partenariat public-public ou privé-privé	0
Pluralité des domaines de compétences des acteurs impliqués dans la coopération pour stimuler l'innovation en s'inspirant des domaines de compétence issus du code de conduite européen sur le partenariat[1]	Association d'au moins 6 domaines de compétences des acteurs impliqués dans la coopération	20
	Association de 5 domaines de compétences des acteurs impliqués dans la coopération	10
	Association de 4 domaines de compétences des acteurs impliqués dans la coopération ou moins	0
Nombre de partenaires de la coopération	Projet de coopération associant au moins 4 partenaires	20
	Projet de coopération associant 3 partenaires	10
	Projet de coopération associant 2 partenaires	0
Pérennité de la coopération dans le temps (perspective de pérennité exprimée dans la demande)	Le projet de coopération durera au-delà de 3 ans	20
	Le projet de coopération durera de 2 à 3 ans	10
	Le projet de coopération durera moins de 2 ans	0
Coopération entre unités urbaines et autres zones	Le périmètre du projet comprend une unité urbaine (cf. carte d'éligibilité au développement local FEADER)	10
	Le périmètre du projet ne comprend pas une unité urbaine (cf. carte d'éligibilité au développement local FEADER)	0

…/…

[1] Au titre de ce code, sera considéré comme domaine de compétence l'implication d'un des types d'acteurs suivants :

- les autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques compétentes
- les représentants des établissements d'enseignement supérieur, centres d'enseignement et de formation et des instituts de recherche
- les organisations interprofessionnelles à vocation généraliste et les organisations sectorielles
- les chambres consulaires et associations professionnelles représentant les intérêts généraux des entreprises et secteurs d'activités
- les partenaires environnementaux
- les organisations non gouvernementales
- les organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination
- autres organismes ou groupes significativement concernés par la mise en œuvre du FEADER

Les projets sont classés par ordre décroissant de notes totales et retenus dans cet ordre jusqu'à épuisement des crédits.

Tout projet obtenant une note inférieure à **40** est rejeté même si les crédits ne sont pas épuisés.

Si égalité de note dans le choix du dernier dossier à retenir dans le cadre de l'enveloppe financière dédiée:

- choix du dossier ayant le nombre de domaines de compétences des acteurs impliqués dans la coopération le plus élevé

Si besoin, pour départager, d'un autre critère:

- choix du dossier ayant obtenu la meilleure note en termes de coopération entre unités urbaines et autres zones